

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la  
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle  
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale,  
le 26 JUILLET 2016 à 20h15**

Sont présents à cette séance :  
Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion  
Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier  
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier  
Siège no 4 Madame Monique Boucher  
Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau  
Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la réunion du 5 juillet 2016**

17. Réouverture de la séance
18. Adoption de l'ordre du jour
19. Adjudication contrat première phase terrain de soccer
20. Demande financière pour la deuxième phase terrain de soccer
21. Paiement pour le propriétaire du Lot A-A-P
22. Demande de dérogation Ferme C. Bilodeau
23. Demande de dérogation Lot 5 902 455
24. Proposition de WSP pour les programmes FPC et FEPTEU
- 25 Ressource en loisir – fin d'emploi
26. Terrain de camping
27. Publicité pour l'exposition agricole
28. Support demande Nouveaux Horizons – Chevaliers de Colomb
29. Embauche étudiante (Alexandra Poulin)
30. Utilisation des redevances gravières pour la rue Industriel
31. Transfert de 5 000 \$ du projet Grand Shenley phase 2 au rang 6
32. Période de questions
33. Clôture de la séance

**17- RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 19 JUILLET 2016**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**18- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2016-07-246**

Il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par madame

Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

#### **19- ADJUDICATION CONTRAT PREMIÈRE PHASE TERRAIN DE SOCCER**

Sujet reporté

#### **20- DEMANDE FINANCIÈRE POUR LA DEUXIÈME PHASE TERRAIN DE SOCCER**

**2016-07-247** **Considérant** que le terrain de soccer requière des travaux afin d'éclairer celui-ci et de fournir une assistance électrique à d'autres projets dans le même secteur ;

**Considérant** que le projet est admissible au programme de soutien financier du fonds de développement du territoire ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la municipalité fasse une demande au fonds de développement de territoire pour l'aménagement électrique du terrain de soccer ;

**Que** monsieur Dany Quirion, maire, et monsieur Serge Vallée, directeur général, soient autorisés à signer tout document inhérent au projet.

#### **21- PAIEMENT POUR LE PROPRIÉTAIRE DU LOT A-A-P**

**2016-07-248** **Considérant** que lors des travaux de réfection des fossés du Grand Shenley, la Municipalité à creusée dans le périmètre du terrain du Lot 5 902 455 ;

**Considérant** que le propriétaire a demandé un dédommagement financier à cet effet ;

**Considérant** que la politique de la Municipalité est de payer 0,15 cenne du pied carré ;

**Considérant** que la surface touchée représente 949,38 pieds carrés (88,2 M<sup>2</sup>) et que le montant à rembourser représente 142,00\$ ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité paye un montant de 142,00 \$ au propriétaire du Lot 5 902 455 en guise de dédommagement pour la part de terrain creusé pour le fossé.

#### **22- DEMANDE DE DÉROGATION FERME C. BILODEAU**

**2016-07-249** **Considérant** que lors du dernier CCU, le comité a analysé la demande de dérogation de la ferme C. Bilodeau à savoir, l'utilisation d'un bâtiment pour la production de poulette qui contrevient au règlement de zonage.....

**Considérant** que l'application de la disposition concernée a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur ;

**Considérant** que les membres du CCU recommandent au conseil d'accepter la demande de dérogation ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Mercier et, appuyé par M. Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte la demande de dérogation pour la ferme C. Bilodeau.

### **23- DEMANDE DE DÉROGATION LOT 5 902 455**

**2016-07-250** **Considérant** que lors du dernier CCU, le comité a analysé la demande de dérogation du propriétaire du Lot 5 902 455 à savoir, le lotissement d'un terrain de 2 294,3 m<sup>2</sup> lorsque le règlement stipule que la superficie à atteindre doit être de 3 000 m<sup>2</sup> ;

**Considérant** que l'application de la disposition concernée a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur ;

**Considérant** que les membres du CCU recommandent au conseil d'accepter la demande de dérogation ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte la demande de dérogation du propriétaire du Lot 5 902 455.

### **24- PROPOSITION DE WSP POUR LE PROGRAMME FPC OU FEPTU**

**2016-07-251** **Considérant** que la Municipalité requière les services d'une firme d'ingénierie pour la demande d'un programme d'aide financière pour le projet de travaux de la rue principale ;

**Considérant** la soumission soumise par la firme WSP pour la préparation d'une demande d'aide financière au programme FPC ou FEPTU ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte l'offre de service de la firme WSP pour un montant approximatif de 1 600 \$ plus taxes.

### **25- RESSOURCE EN LOISIR – FIN D'EMPLOI**

**2016-07-252** **Considérant** que la personne ayant le poste de ressource en loisir n'a pas été en mesure de démontrer qu'il possédait les compétences inhérentes à son poste ;

**Considérant** que l'employé a déjà été rencontré et qu'un avertissement écrit lui a été remis ;

**Considérant** que le nombre de critiques envers le travail de l'employé est très élevé et qu'il ne possède plus la confiance du personnel sous sa responsabilité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité met fin à l'emploi de monsieur Kevin Lamothe, ressource en loisir.

## **26- TERRAIN DE CAMPING**

Le conseil demande un plan d'affaires pour mieux les éclairer sur la demande.

## **27- PUBLICITÉ POUR L'EXPOSITION AGRICOLE**

Sujet non traité

## **28- SUPPORT DEMANDE NOUVEAUX HORIZONS – CHEVALIERS DE COLOMB**

**2016-07-253** **Considérant** que les Chevaliers de Colomb font une demande financière au programme nouveau Horizons pour l'achat de matériel (Chaises, table, réfrigérateur et cuisinière) pour leurs activités ;

**Considérant** que le conseil est favorable à ce projet ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil approuve la demande des Chevaliers de Colomb et face part de son soutien à son projet.

## **29- EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE**

**2016-07-254** **Considérant** que la Municipalité a besoin d'un employé provisoire pour des travaux de peinture ;

**Considérant** que madame Alexandra Poulin a fait part de son intérêt pour effectuer les travaux de peinture ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte l'embauche de madame Alexandra Poulin pour effectuer des travaux de peinture, et ce, de façon provisoire.

## **30- UTILISATION DES REDEVANCES GRAVIÈRES POUR LE CHEMIN INDUSTRIEL**

**2016-07-255** **Considérant** que le chemin industriel requière des travaux de réfection ;

**Considérant** qu'il reste des sommes dans le budget des redevances gravières ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Qu'un** montant de 10 000 \$ de la redevance gravière soit utilisé pour les travaux de réfection du chemin industriel.

### **31- TRANSFERT DE 5 000 \$ DU PROJET GRAND SHENLEY PHASE 2 AU RANG 6**

**2016-07-256** **Considérant** que la phase 2 des travaux de réfection dans le Grand Shenley avait un montant budgété de 50 000 \$ ;

**Considérant** que seulement 45 000 \$ a été utilisé pour les travaux de réfection ;

**Considérant** qu'il reste 5 000 \$ dans ce budget et que le 6<sup>e</sup> rang a besoin de travaux ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte que le montant de 5 000 \$ non utilisé dans le Grand Shenley soit transféré au 6<sup>e</sup> rang pour des travaux de réfection.

### **32- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

### **33- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2016-07-257** Il est proposé par Madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance.

Il est 21h40

---

Dany Quirion, MAIRE

---

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.